

Les paragraphes surlignés en rouge sont ceux qui sont supprimés par rapport à 2017

Les paragraphes surlignés en jaune sont ceux qui sont ajoutés par rapport à 2017

CLASSEMENT DE SIMPLE

I. GRILLE DE CLASSEMENT ELITES

Pour joueurs de première série internationale, première série nationale, B-15.4, B-15.2 et B-15.1

1. RESULTATS PRIS EN CONSIDERATION

Le classement est établi et calculé en enregistrant les résultats des matches de simple des compétitions suivantes :

1. Tous les tableaux finaux de l'année en cours organisés en Belgique.
2. Tour final des championnats "Ligue" de première série et le tour final du critérium en Messieurs I et en Dames I même si cette compétition est organisée le deuxième dimanche d'octobre ;
3. Interclubs Messieurs/Dames en Belgique de l'année en cours ;
4. Tournois du Grand Chelem, A.T.P., W.T.A. et I.T.F., qui commencent le premier samedi d'octobre de l'année précédente et qui se terminent le premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
5. Tournois internationaux juniors, du premier samedi d'octobre de l'année précédente au premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
6. Rencontres internationales par équipes (Davis Cup, Fed Cup, Junior Davis Cup, Junior Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18), du premier samedi d'octobre de l'année précédente au premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
7. European Junior Individual Championships -16 and -18.

2. BAREME

1. Tableaux finaux des tournois organisés en Belgique

Le tournoi doit être ouvert aux joueurs jusqu'au classement A international.

Un tournoi qui ne réunit pas huit joueurs/joueuses minimum n'est pas pris en considération.

Si les huit joueurs les mieux classés inscrits ne totalisent pas le nombre de points nécessaires pour la classification du tournoi comme A4 minimum, le tournoi n'est pas comptabilisé comme tournoi.

Tout joueur du tableau final (qualifié d'office ou via les qualifications) qui déclare ou est déclaré WO quel que soit le motif, est sanctionné comme suit : par WO, son nombre de points est diminué de 50 points après division par 8. Cette sanction n'est d'application que pour les tournois satisfaisant aux 3 points précédents sous 2.1.

A. Hors Belgian Circuit

a) Catégorie

La catégorie d'un tournoi est déterminée par les points des huit joueurs inscrits les mieux classés suivant les détails ci-après :

	Messieurs	Dames
A1	Minimum 810 points	Minimum 795 points
A2	Minimum 790 points	Minimum 775 points
A3	Minimum 770 points	Minimum 740 points
A4	Minimum 680 points	Minimum 625 points

b) Points attribués aux joueurs et joueuses en fonction de leurs résultats dans le tableau final

	Vainqueur	Perdant Finale	Perdant 1/2 Fin	Perdant 1/4 Fin	Perdant 1/8 Fin
A1	1.000	800	600	300	150
A2	800	600	300	150	75
A3	600	400	200	100	50
A4	400	300	150	75	40

Note : pas de points en qualifications ni en préqualifications.

B. Dans le cadre du Belgian Circuit

- Pour un tournoi "1 étoile", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 1,25 (1,5) ;
- Pour un tournoi "2 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 2 (1,75) ;
- Pour un tournoi "3 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 2,50 (2) ;
- Pour un tournoi "4 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 3 (2,25) ;
- Pour un tournoi "5 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 4 (2,50).

2. Tour final des championnats "Ligue" de première série et tour final du critérium en Messieurs I, en Dames I, en Messieurs 35 et en Messieurs 45, Championnats de Belgique vétérans, tour final national de la Coupe de Borman

- Tour final des Championnats "Ligue" de première série :
Cette compétition n'est pas comptabilisée comme un tournoi.

Un bonus est ajouté après la division des points par 8 :

- Vainqueur : 320 points bonus
- Finaliste : 240 points bonus
- Demi-finaliste : 120 points bonus
- Quart de finaliste : 60 points bonus
- Huitième de finaliste : 30 points bonus

- Tour final du critérium Messieurs I et Dames I :

Tournoi A1 x 2,50 X 4.

Cette compétition n'est pas comptabilisée comme un tournoi.

- Championnats de Belgique vétérans, tour final national de la Coupe de Borman et tour final national du Critérium Messieurs 35 et Messieurs 45

La catégorie de chacune de ces compétitions et les points correspondants sont fixés comme décrit au point 2. BAREME, 1.

Ces compétitions ne sont pas comptabilisées comme un tournoi.

3. Interclubs en Belgique

Divisions I et II nationales Messieurs/Dames : 50 points de bonus par victoire.

Dans toutes les divisions, nationales et régionales : bonus (voir point 3) multiplié par deux.

En division I nationale Messieurs et Dames, si un joueur ne se présente pas à l'appel de son match, il perd le match. Son adversaire remporte le match et bénéficie des points accordés pour le classement individuel (50 points) mais il ne bénéficie pas du bonus.

4. Tournois du Grand Chelem, A.T.P, W.T.A. et I.T.F.

Tableau de qualifications : 100 points de bonus par victoire.

Tableau final : les points obtenus au classement général A.T.P (W.T.A.) au premier lundi d'octobre sont multipliés par 250 et comptent comme bonus.

Un tournoi A.T.P./W.T.A./I.T.F. dans lequel un joueur/une joueuse reçoit une wild card pour le tableau final ne rapporte des points que lorsqu'il/elle gagne au moins un match.

5. Tournois internationaux juniors (comptant pour le classement I.T.F.)

Les points obtenus au classement I.T.F. Junior du premier lundi d'octobre sont multipliés par vingt et comptent comme bonus.

6. Rencontres internationales par équipes (Davis Cup, Fed Cup, Junior Davis Cup, Junior Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18)

Pour chaque rencontre * :

a) *Pour les joueurs qui jouent au moins un match de simple*

- 200 points bonus par sélection ;
- 200 points bonus par match gagné par l'équipe (en simple et en double).

b) *Pour les autres joueurs de l'équipe*

- 100 points bonus par sélection ;
- 100 points bonus par match gagné par l'équipe, en simple et en double.

* Si plusieurs rencontres se déroulent la même semaine (Davis Cup, Fed Cup, European Davis Cup, European Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18), le bonus de 200 points pour la sélection n'est accordé qu'une fois.

7. European Junior Individual Championships -16 and -18

- 200 points de bonus par sélection ;
- 200 points de bonus par match gagné en simple.

3. POINTS BONUS SUPPLEMENTAIRES

<i>Bonus par victoire dans les compétitions non A.T.P./W.T.A./I.T.F. suivantes : tournois en Belgique, interclubs en Belgique (multiplié par 2), Championnats de Belgique</i>	
<i>Contre des joueurs belges ou assimilés</i>	
<i>Joueur classé A :</i>	<i>150 points</i>
<i>Joueur classé B-15.4 :</i>	<i>100 points</i>
<i>Joueur classé B-15.2 :</i>	<i>50 points</i>
<i>Joueur classé B-15.1 :</i>	<i>25 points</i>

Notes :

- Une victoire par w.o. (excusé ou non excusé) ne donne pas les points du bonus.
- Une victoire par abandon donne les points du bonus.
- Les points bonus remportés contre les joueurs belges ou assimilés qui ont un classement de B-15.1 à A seront calculés sur base du classement proposé de l'adversaire après le quatrième passage.

4. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

Tous les joueurs de nationalité belge qui sont proposés B-15 ou plus haut suivant la grille de classement « B et C » entrent en ligne de compte pour ce calcul.

Si ces joueurs ont joué moins de 8 matches officiels en Belgique, ils conservent leur classement pendant un an. Ils sont placés derniers dans l'ordre décroissant de leurs points après division.

Un joueur peut descendre au maximum d'un classement par année.

Seuls les huit meilleurs résultats (à savoir les huit points les plus hauts tels que définis au point 2.1) sont comptabilisés avec tous les points bonus (même ceux obtenus en dehors des huit meilleurs résultats) et divisés par huit.

Si le joueur a participé à plus de huit tournois tel que défini au point 2.1., seuls les huit tournois dans lesquels le plus de points ont été obtenus sont pris en considération.

Si le joueur a participé à moins de huit tournois, le diviseur reste huit.

Si, après division, deux (ou plusieurs) joueurs totalisent le même nombre de points, le joueur ayant joué le plus de matches sera classé en premier.

Tous les joueurs pour lesquels un calcul a été établi (Messieurs et Dames séparément) sont ensuite triés par ordre décroissant de leur nombre total de points et sont classés comme suit :

Sont classés « A international » :

- ✓ les joueurs (joueuses) classé(e)s dans les 500 premier(e)s à l'A.T.P. (à la W.T.A.), suivant le classement paru avant la réunion du comité de classement au cours de laquelle les classements sont établis.

Sont classés "A national":

- ✓ Les joueurs (joueuses) classé(e)s entre la 501^{ème} et la 1.000^{ème} place au classement A.T.P./W.T.A. sont classé(e)s premier(e)s A nationaux/nationales dans l'ordre de leur classement A.T.P./W.T.A.
- ✓ Ensuite :

- Chez les Messieurs : les 5 premiers % des joueurs entrant en ligne de compte pour le calcul
- Chez les Dames : les 10 premiers % suivants des joueuses entrant en ligne de compte pour le calcul

Sont classés B-15.4 :

- ✓ Les joueurs (joueuses) classé(e)s au-delà de la 1.000ème place et qui n'ont pas les points suffisants et, ce suivant leurs points après division
- ✓ Ensuite :
 - Chez les Messieurs : les 10 % suivants de ces joueurs
 - Chez les Dames : les 15 % suivants de ces joueuses

Sont classés B-15.2 :

- ✓ Chez les Messieurs : les 20 % suivants de ces joueurs
- ✓ Chez les Dames : les 20 % suivants de ces joueuses

Sont classés B-15.1 :

- ✓ Chez les Messieurs : les 30 % suivants de ces joueurs
- ✓ Chez les Dames : les 25 % suivants de ces joueuses

Sont classés B-15 :

- ✓ Chez les Messieurs : les 35 derniers % de ces joueurs
- ✓ Chez les Dames : les 30 derniers % de ces joueuses

Le comité de classement se réserve le droit d'adapter les pourcentages susmentionnés.

Remarque :

21 jours avant le début des interclubs (pré-tour ET tour final), le classement évolue en fonction du classement A.T.P. ou W.T.A. des joueurs(euses) inscrit(e)s sur la liste de force (cela vaut également pour les étrangers) :

- ✓ Dès qu'un joueur/une joueuse est classé(e) dans les 500 premiers (ères) au classement A.T.P./W.T.A., il/elle est repris(e) dans la série « Internationaux » (avec un numéro bis).
- ✓ Dès qu'un joueur/une joueuse est classé(e) entre la 501^{ème} et la 1.000ème place au classement A.T.P./W.T.A., il/elle est repris(e) dans la série « A national » (avec un numéro bis).
- ✓ Les joueurs concernés ont le même classement que le joueur qui se trouve juste devant lui au classement A.T.P./W.T.A., mais avec un bis, ter, ...
- ✓ Dès qu'un joueur n'est plus classé dans les 500 premiers au classement A.T.P./W.T.A., ce joueur descend dans la série « National » et il prend la première place de ce classement (avec un numéro bis, ter, ...).